



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°002 BIS/AONO/C.NBI/CIPM/2025 DU 15 MAI 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX POUR
LA REHABILITATION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BOUMNYEBEL, DANS LA COMMUNE
DE NGOG-MAPUBI, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN
PROCEDURE D'URGENCE

Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) MINADER, EXERCICE 2025

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public pour l'Exercice **2025**, le Maire de la Commune de NGOG-MAPUBI, (**Autorité contractante**), lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de NGOG-MAPUBI, un **Appel d'Offres National Ouvert** pour les travaux de réhabilitation de la case communautaire de BOUMNYEBEL, **Commune de Ngog-Mapubi dans le Département du Nyong et Kellé, Région du Centre en procédure d'urgence.**

Les prestations à exécuter, constituées d'un lot, sont détaillées dans l'article 1.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) joint au Dossier d'Appel d'Offres.

2. Consistance des travaux

Les prestations du présent marché comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Maçonnerie - Elévation ;
- Charpente couverture ;
- Menuiserie ;
- Enduit et revêtement ;
- Plomberie et installation sanitaire
- Peinture.

3. Participation et Origine :

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais n'étant pas sous une suspension de soumission par l'ARMP.

4. Financement :

Le financement des prestations, objet du présent Appel d'Offres National Ouvert est assuré par le Budget d'Investissement Public (BIP MINADER) de la République du Cameroun pour le compte de l'Exercice 2025.

5. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une Banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, un Chèque Certifié ou un Chèque-Banque prescrivant le montant de **deux cent mille (200 000) francs CFA** Pour les travaux d'équipement en appareils électronique (groupe électrogène, baffles amplifiés, amplificateurs, console mixer, microphone récepteurs et split) et mobilier (chaises de cérémonie), à l'Autorité Contractante et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

6. Allotissement

Lesdits travaux font l'objet d'un seul (01) lot ci-après défini : **Réhabilitation de la case communautaire de Boumnyébel**

7. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **dix millions (10 000 000) francs CFA** toutes taxes comprises.

8. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **trois (03) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

9. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être consultée dans les Services du Maître d'Ouvrage, sis à la mairie de Ngog-Mapubi.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm), dès publication du présent avis au journal des marchés (JDM).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert

Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert peut être obtenu aux heures ouvrables à partir de 07h30 à 15h30 min à la Mairie de la Commune de NGOG-MAPUBI, dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement de **20 000 F (vingt mille francs) CFA à la Recette Municipale de Ngog-Mapubi**. Non remboursables. Ladite quittance devra préciser le numéro de l'appel d'offres et le numéro du lot. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires doivent présenter l'original de la quittance en se faisant enregistrer.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS ou sur le site de l'ARMP (<http://www.armp.cm>) disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de NGOG-MAPUBI, **au plus tard le 17 Juin 2025 à 12h00mn précises** et devra porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°002BIS /AONO/C.NBI/CIPM/2025 DU 15 MAI 2025**

**POUR LA REHABILITATION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BOUMNYEBEL LOT-1 DANS LA
COMMUNE DE NGOG-MAPUBI, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE**

Maître d'Ouvrage : Maire de la Commune DE NGOG-MAPUBI

Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Ngog-Mapubi

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC – (MINADER)
EXERCICE 2025**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13. Recevabilité des plis

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être en cours de validité ou datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

NB 1 : Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

NB 2 : Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu **le 17 Juin 2025 à 13 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) siégeant dans sa salle de réunions de la Commune de Ngog-Mapubi.

NB : Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires

a) Dossier administratif incomplet pour :

- Absence de la caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés.

b) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après:

- N'avoir pas réalisé au moins un marché similaire au cours des trois (03) dernières années (2022, 2025, 2024) dont le montant est de dix millions (10 000 000) francs CFA toutes taxes comprises ;
- CV du Conducteur des Travaux ne remplissant pas les conditions de qualification et d'expérience demandées dans le RPAO ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
- Absence de la charte d'intégrité et à l'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datées et signées ;
- N'avoir pas réuni au moins 70 % de critères de qualification ;

c) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- Une soumission timbrée datée et signée ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible paraphé à toutes les pages et la dernière page signée et cachetée ;
- Le devis quantitatif et estimatif daté, signé et cacheté ;
- Le sous détail des prix quantifiés paraphés à toutes les pages et signé puis cacheté à la dernière page.

d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;

d) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièce non authentique ;

e) Non-respect des modèles du DAO.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- a) Attestation de visite des lieux datée, cachetée et signée et Un rapport de visite de lieux documenté et illustratif signé sur l'honneur;
- b) Personnel d'encadrement ;
- c) Moyens matériels ;
- d) Références ;
- e) Attestation de solvabilité financière à hauteur de **cinq millions (5 000 000) de Francs CFA** montant devant être délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ;
- f) Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux.

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 40 « oui » sur 57) seront examinées.

16. Attribution

Le Maire de la Commune de Ngog-Mapubi, Maitre d'Ouvrage, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant les capacités administratives, financières et techniques requises.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Ngog-Mapubi ; Service Interne de Gestion Administrative des Marchés (SIGAM) Tel : 697 52 25 75 ou en ligne sur la plateforme COLEPS ou ARMP aux adresses : <http://www.marchesppublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

19 Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, le Maitre d'Ouvrage au numéro 699 29 08 95.

Fait à NGOG-MAPUBI, le _____
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI
(Autorité Contractante)

AMPLIATIONS

- ARMP - CENTRE (Pour publication au JDM) ;
- DD-MINMAP / NK (Pour information) ;
- Président CIPM;
- Affichage/Archives.





NATIONAL CALL FOR TENDERS OPENED IN EMERGENCY PROCEDURE

N°002BIS/ONIT/NBI-C/CIPM/2025 OF THE 18TH OF MARSH FOR THE REHABILITATION OF BOUMNYEBEL COMMUNITY HOUSE, IN NYONG AND KELLE DIVISION, PROCEDURE OF URGENCY.

FINANCING: Public Investment Budget (PIB) MINADER - EXERCISE 2025

1. Subject of the Call or Tenders:

The Mayor of the Commune of Ngog-Mapubi, Project Owner, is launching a National Open Call for Tenders under emergency procedure for the rehabilitation of Boumnyébel community house in Ngog-Mapubi Council, Nyong and Kellé division, Center Region in emergency procedure

2. Consistency of the work

The works include in particular:

- Preparatory work;
- Earthworks;
- Foundations;
- Masonry and elevation;
- Charcoal cover;
- Carpentry;
- Electricity;
- Painting;

3. Allotment

The work consists presented as a Single lot

4. Forecast cost :

The estimated cost of the operation following preliminary studies is **ten million (10,000,000) CFA francs** including all taxes.

5. Execution deadline :

The maximum execution period provided by the Project Owner for the performance for the services is **(three 03 months)**, including all possible constraints linked to the isolation, the specific constraints of the site, the climatic conditions and the means of access on site. The period runs from the date of notification of the service order to begin work.

It is up to the Contracting Party to propose in its offer an execution schedule falling within the above-mentioned period.

6. Participation and origin :

Participation in this National Call for Tenders is open on equal terms to all Companies under Cameroonian law with skills in the field of public works. Having good experience in carrying out Civil Engineering and justifying technical and financial capabilities for the good achievement of the work.

7. Financing :

The work of this notified national call for public invitation are financed by **Public Investment Budget (PIB) – (MINADER)**, Fiscal year 2025.

8. Mission of submission :

The submission method chosen for this consultation is offline.

9. Bid bond :

Each bidder must attach to their administrative documents a bid bond, paid by hand, issued by an organization or financial institution approved by the Minister responsible for finance to issue bonds in the of public contracts the list of which appears in exhibit 11 of DAO, the amount of which is (**two hundred thousand (200,000) CFA francs**) and valid for up to thirty (30) days beyond the initial date of validity of the offers. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or a first-class financial institution authorized by the Minister responsible for finance to issue guarantees in the context of public procurement, will result in the outright rejection of the offer. A bid bond produced but having no connection with the consultation concerned is considered absent. The bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

Returned within fifteen (15) days from the date of publication of the results. The bid security of the successful bidder will be released as soon as the latter has signed the contract and provided the required final security.

10. Consultation of tenders file :

The physical version of the Call for Tenders Document can be consulted in the Contracting Authority's Services, located in Ngog-Mapubi.

It can also be consulted online on the platform (COLEPS) at the addresses <http://www.marchespublics.cm> or <http://www.publiccontracts.cm>, upon publication of this notice in the markets journal (JDM).

11. Acquisition of tenders file :

The Open National Call for Tenders File can be obtained during business hours from 7:30 a.m. to 3:30 p.m. at the Town Hall of the Commune of Ngog-Mapubi, upon publication of this Notice, upon presentation of a receipt for payment of 20,000 f (twenty thousand francs) CFA to the Municipal Revenue of Ngog-Mapubi. Non-refundable. Said receipt must specify the number of the call for tenders and the number of the lot. When withdrawing the file, bidders must present the original receipt when registering. It is also possible to obtain the DAO by free download on the platform (COLEPS) or on the ARMP website (<http://www.armp.cm>) available at the following addresses for the electronic version. However, physical submission is subject to payment of the DAO purchase fee.

12. Submission of offers :

Each offer redirected in French or English in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the Town Hall of the Commune of Ngog-Mapubi, 17th of June 2025 at 12:00 p.m. sharp and must bear the following mention:

**« NATIONAL CALL FOR TENDERS OPENED IN EMERGENCY PROCEDURE
N° 002BIS/ONIT/NGOG-MAPUBI-C/CIPM/2025 OF 15TH OF MAY 2025 FOR THE
REHABILITATION OF BOUMNYEBEL COMMUNITY HOUSE, IN NYONG AND KELLE DIVISION. »**

Banner: Mayor of the Commune of Ngog-Mapubi

Internal Procurement Commission placed with the Commune de Ngog-Mapubi

FINANCING: Public Investment Budget (PIB) MINADER- EXERCISE 2025

« TO BE OPENED ONLY DURING THE COUNTING SESSION »

13. Admissibility of folds :

The required administrative file documents must be produced in originals or in copies certified true by the issuing department or a competent administrative authority, in accordance with the stipulations of the Special Regulations of the Call for Tenders. They must be valid or dated less than three (03) months or have been established after the date of signature of the call for tenders.

NB : The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The following will be inadmissible by the Project Owner :

- Bids bearing information on the identity of the tenderers ;
- Bids submitted after the closing date and time for submission of bids ;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender ;
- Bids non-compliant with the bidding mode ;

- Failure to comply with the number of copies specified in the RPAO or offer in copies only.

NB : Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

14. Opening of bids :

The opening of the bids will take place in one time and will take place on the 17th of June 2025 at exactly 1 p.m. by the Internal Procurement Commission (CIPM) sitting in its meeting room in the Commune of Ngog-Mapubi.

NB : Only tenderers may attend this opening session or be represented by a person of their choice, duly authorised, even in case of a group of companies. Under pain of being rejected, the required administrative documents must be submitted in originals or copies certified by the issuing service or the relevant administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Regulations of the invitation to tender. They shall be no later than 3 (three) months old from the original deadline for the submission of tenders or must have been issued after the date of signature of the Tender Notice.

In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48(forty-eight) hours deadline granted by the Board, the file shall be rejected.

15. Evaluation criteria :

15.1. Eliminatory criteria :

a. Incomplete administrative file due to :

- Absence or non-compliance of the bid bond at the opening bids ;
- False declarations, fraudulent schemes or forged documents ;
- Absence or non-compliance of one document from the administrative file other than the bid bond after a period of 48 hours granted by the Internal Procurement Commission.

b. Incomplete technical offer due to absence of one of the following elements :

- Not having carried out at least one similar contract during the last three (03) years (2022, 2024, 2024) for an amount of one hundred and ten million (10,000,000) CFA francs all taxes included ;
- CV of a Foreman meeting the specific qualification and experience requirements under the Special Tenders Regulation ;
- False declarations, fraudulent schemes or forged documents ;
- Formal declaration attesting that the tenderer did not abandon a contract over the past three years and that he is not on the list of failing contractors drawn by the Ministry of Public Contracts (MINMAP) ;
- Absence of integrity charter and the commitment to respect the environmental and social clauses dated and signed ;
- Not having met at least 70% of the qualification requirements ;

c. Incomplete financial offer due to absence of one of the following documents :

- A stamped, dated and signed submission letter ;
- The unit price schedule (BPU) compliant with the model indicating of the prices exclusive of VAT in figures and in words, filled in legibly way, initialled on all pages, signed and stamped on the final page ;
- The quantitative and estimated estimate dated, signed and stamped ;
- Quantified breakdown of prices initialled on every pages.

- d. Omission of a quantified unit price in the financial offer ;
- e. False declaration or falsified document or non-authentic document ;
- f. Non-compliance with the submission method.

15.2. Essential criteria :

The essential criteria for the qualification of bidders shall focus especially on:

- a. Certificate of site visit dated, stamped and signed. A signed documented and illustrative site visit report ;
- b. Supervisory staff ;
- c. Material ressources ;
- d. Référencé ;
- e. Certificate of financial solvency in the amount of **five million (5,000,000) CFA francs**, an amount to be issued by a first-rate bank approved by the Ministry of Finance ;
- f. An organization and methodology note including the work execution schedule.

NB : Only the financial offers of bidders whose technical offer has obtained a percentage greater than or equal to 70% (i.e. at least 40 (yes) out of 57) will be examined.

16. Award of contract :

The Project Owner or the Delegated Project Owner shall award the contract to the bidder whose bid meets the required technical and financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest by including as the case may be, the rebates proposed

17. Maximum number of lots :

Tenderers remain committed to their offer for ninety (90) days from the initial date set for the submission of tenders.

18. Further information :

Additional information can be obtained during business hours from the town hall of the Commune de Ngog-Mapubi upstairs in the Internal Administrative Management Service for Markets (SIGAMP) Tel : 697 52 25 75 or online on the platform (COLEPS) or ARMP at the addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

19. Fight against corruption and malpractices :

For any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, the Contracting Authority's (699 29 08 95).

NGOG-MAPUBI, THE 15TH OF MAY 2025
THE MAYOR OF NGOG-MAPUBI COUNCIL
(Contracting Authority)

Enlargements:

- ARMP for publication and archiving ;
- DD / MINMAP / NK (for information) ;
- Chairman ITB (for information) ;
- Archiving/Chrono.

